

Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du Lundi 23 février 2026	DATE DE CONVOCATION : 10 février 2026 DATE D’AFFICHAGE : 10 février 2026 Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17
--	--

L’an deux mil vingt-six, le lundi 23 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER)

Présents : Messieurs Thierry GUYON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Chantal LEYE), Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal LEYE et Monsieur Yves LINGER.

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY.

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYON et Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le projet de fonctionnement du relais petite enfance (RPE) est élaboré conjointement par l’animateur, la commune de La Turballe en tant que gestionnaire du RPE et les communes conventionnées soit Mesquer, Saint-Molf et Piriac-sur-Mer, avec l’accompagnement de la Caf. Il s’inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d’une part et des professionnels de l’accueil du jeune enfant d’autre part.

Ce projet de fonctionnement pour le relais petite enfance pour l’année 2026 a été élaboré, en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire et les objectifs du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Il permettra la poursuite des temps collectifs destinés aux assistants maternels, gardes à domicile et familles, l’accompagnement à la professionnalisation des acteurs, l’information des familles dans leur choix de mode d’accueil, la coordination intercommunale entre les communes du Pays Blanc.

Par ailleurs, ce projet servira de base de travail en vue de la refonte du projet RPE 2027-2032, menée conjointement avec la CAF et l’ensemble des communes du territoire.

Pièce jointe : projet de fonctionnement du RPE

Le Conseil Municipal vote, à l’unanimité, le projet de fonctionnement du RPE joint à la présente délibération.

Reçu au contrôle de légalité

le 27/2/2026

Publié ou notifié

le 02/03/2026

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire





PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du Relais petite enfance : RELAIS DU PAYS BLANC

Gestionnaire du relais petite enfance / Raison sociale : MAIRIE DE LA TURBALLE

Période contractuelle : 1^{er} janvier au 31 décembre 2026



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

PREAMBULE

-CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES DU RPE

-FONCTIONNEMENT DU RELAIS ET MOYENS AU SERVICE DU PROJET

-LE CONTEXTE TERRITORIAL DU RELAIS

-FORMALISATION DU PROJET

-ANNEXES

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance du relais du pays blanc sur la période contractuelle 1^{er} janvier au 31 décembre 2026

Il est élaboré conjointement par l'animateur, la commune de La Turballe en tant que gestionnaire du RPE et les communes conventionnées soit Mesquer, Saint-Molf et Piriac-sur-Mer, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais ainsi que des axes de la CTG.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire et les communes conventionnées s'engagent à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le RPE bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

➤ Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : RELAIS DU PAYS BLANC	
Adresse administrative : 19 boulevard e la fraternité, La Turballe	
Numéro(s) de téléphone : 06.72.09.69.48	
Adresse email : relaisdupaysblanc@laturballe.fr	
Date de création : Janvier 2008	

Gestionnaire / raison sociale :
Nature juridique : Collectivité territoriale / Mairie La Turballe
Adresse : Rue de la fontaine 44420 La Turballe
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Mme CLOBERT Servanne
Coordonnées de contact : 02.40.11.88.71

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
PIRIAC SUR MER
LA TURBALLE
MESQUER
SAINT-MOLF

➤ **Fonctionnement du relais et moyens au service du projet**

.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais		
Nom - Prénom	GUIHENEUF Estelle	CHATEAU Catherine
Date d'embauche	Novembre 2016	Septembre 2025
Formation initiale	Educatrice de jeunes enfants	CAP AEPE + Professeur des écoles
Expérience(s) professionnelle antérieure	Directrice adjointe de crèche	Professeure et Directrice d'école
Durée de travail hebdomadaire au Relais	0.5 ETP depuis novembre 2024	0.3 ETP depuis novembre 2024
Formation continue envisagée	Les formations sont envisagées au moment des entretiens annuels.	

Le Relais a fait le choix de maintenir une qualité de service en respectant l'agrément et donc en complétant le 0,3 ETP en faisant un recrutement le temps du congé parental d'Estelle. Cela est temporaire, les deux animatrices participent et organisent la vie quotidienne du relais : ateliers d'éveil, permanence téléphonique et physique ainsi que la gestion administrative. Estelle, en tant qu'animatrice titulaire et responsable du relais reste pilote du service pour assurer les missions socles et transverses telles que la participation à la CTG, la relation aux élus des communes, la gestion financière, ...

Actuellement, une réflexion est menée sur le temps de travail au sein du RPE et la charge de travail relative à l'intercommunalité du service à la suite d'un constat fait par les animatrices du relais petite enfance. Les attendus de la COG (convention d'objectifs et de gestion de la CAF) sont un temps plein pour 56 assistants maternels d'ici 2027, ce qui donnerait 0.8 ETP (équivalent temps plein) pour 45 assistants maternels. Selon les chiffres de la CAF, un ETP représente 218 contacts familles

différentes 72 ateliers d'éveil par an en Loire-Atlantique. Le relais du pays blanc a organisé 71 ateliers en 2024 et a reçu 129 contacts de familles différentes en 2024. Les limites du travail en RPE avec un seul animateur sont les risques d'isolement au quotidien face aux difficultés du métier ainsi que des fermetures de service lors de l'absence de l'animatrice.

Les avantages d'un travail en binôme sont de pouvoir échanger et se soutenir lors de questionnements ainsi que le remplacement de l'un ou l'autre des animateurs lors d'une absence prévue ou imprévue. Le relais du pays blanc est donc conforme aux attendus.

.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	8h45-12h30	Permanence téléphonique et rendez-vous	Administratif et Ateliers d'éveil		Administratif		
	9h-12h30	Administratif ou Atelier d'éveil			Administratif et Atelier d'éveil		
Après - midi	13h30-16h30	Permanence téléphonique et rendez-vous			Permanence téléphonique et rendez-vous		
	13h30-19h		Permanence téléphonique et rendez-vous				
Total heures							

Les cases en orange sont les tâches assurées par Catherine, l'animatrice à 0.3 ETP.

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	14.5h	50%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes		
Temps collectifs et animations en présence des enfants	5h	17%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	9.5h	33%
Autre(s) (préciser)		

Les temps de permanences physiques et téléphoniques sont volontairement associés car selon les rendez-vous déjà programmés et les disponibilités des familles, ces permanences évoluent.

Le RPE est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI ☐ NON ☒

Il n'est pas prévu actuellement que le relais soit habilité à répondre aux demandes des familles sur le site monenfant.fr

.3. Les locaux

L'animatrice du RPE dispose d'un bureau fixe à la maison de l'enfance de La Turballe. Cet espace est utilisé pour les temps d'administratifs et les rendez-vous. L'animatrice se déplace pour les rendez-vous sur les communes de Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf selon la commune de résidence des familles ou assistantes maternelles. Les communes s'engagent à mettre à disposition un bureau au sein des mairies ou des bâtiments enfance jeunesse.

Les temps d'animation collective à destination des assistantes maternelles se déroulent dans les locaux des accueils de loisirs de La Turballe, Saint-Molf et Mesquer et au sein du local du LAEP à Piriac-sur-Mer. Les communes s'engagent à ce que les locaux soient propres à l'arrivée de l'animatrice pour son installation et l'accueil des assistantes maternelles et enfants accueillis.

L'animatrice dispose d'un véhicule mis à disposition par la mairie de La Turballe pour effectuer ses déplacements.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI ☐ NON ☒

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement	X	
Si oui précisez lequel :		
... a une signalétique	x	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... est accessible au PMR	X	

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI ☒ NON ☐

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du RPE le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage
Saint-Molf	Bâtiment enfance jeunesse	Lieu de rendez-vous Ateliers d'éveil
Piriac-Sur-Mer	Bâtiment enfance jeunesse	Lieu de rendez-vous
	LAEP	Ateliers d'éveil
Mesquer	Mairie	Lieu de rendez-vous
	Bâtiment enfance jeunesse	Ateliers d'éveil

.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe		X
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule	X	

➤ **Le contexte territorial du Relais**

- La création du relais :

Le relais a ouvert en 2005 uniquement sur la commune de La Turballe avec un poste à 20% d'ETP. Il est devenu intercommunal en 2008 sur les 4 communes actuelles avec un éducateur de jeunes enfants à mi-temps.

L'évolution du service et des missions des animateurs de relais ont amené à une insatisfaction des communes et à la décision de la commune de Mesquer fin 2010 à quitter le fonctionnement.

Le relais du pays blanc a donc poursuivi un fonctionnement à 3 communes (La Turballe, Saint-Molf et Piriac-sur-Mer). A la suite du départ de l'éducateur de jeunes enfants, les communes en partenariat avec la CAF ont souhaité redéfinir le projet du service et à le faire vivre.

Cette redéfinition a pris du temps avec les équipes municipales du moment ainsi que l'implication des élus quant à leurs attentes du service.

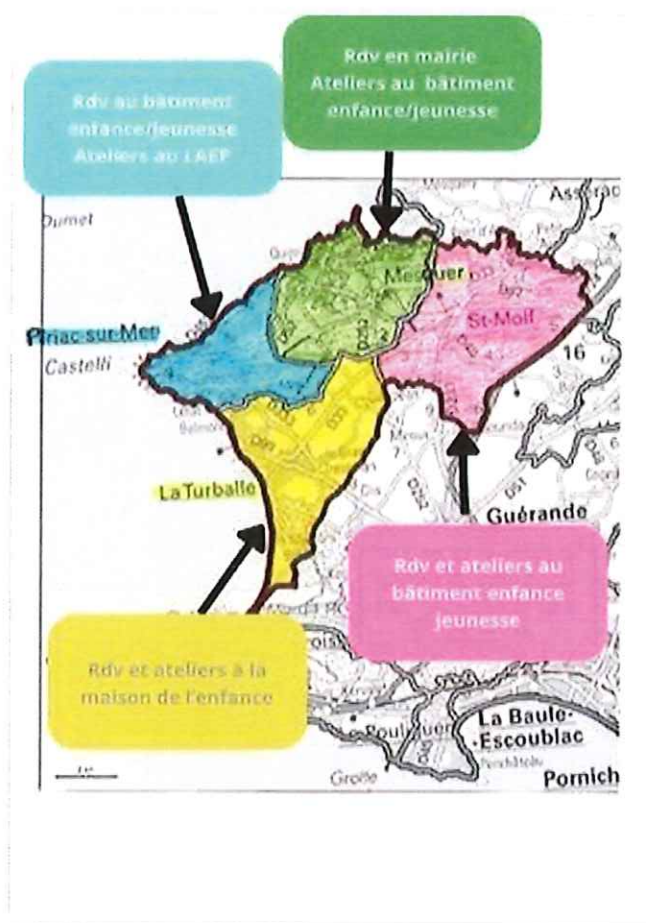
En octobre 2016, l'animatrice actuelle du relais a été recruté afin de redynamiser le service. Un bureau dédié au relais a été aménagé spécifiquement au sein de la maison de l'enfance de La Turballe.

La commune de Mesquer a réintégré le relais de pays blanc en janvier 2017 et le temps de travail de l'animatrice a été réévaluer pour être actuellement à 80% d'ETP.

Depuis son arrivée l'animatrice a été remplacée par d'autres professionnels à plusieurs reprises dans le cadre de congé maternité. Le service a été maintenu dans chaque commune et le projet du relais a été poursuivi.

En 2021, le Relais d'assistantes maternelles est devenu Relais Petite Enfance à la suite de l'ordonnance du 19 mai 2021 donnant ainsi un nouveau visuel à ce service à destination des familles.

- L'implantation du relais :



Le bureau du RPE se situe principalement au sein de la maison de l'enfance de La Turballe, commune de rattachement du service. Ceci permet à l'animatrice d'avoir un lieu repéré au sein du territoire.

Le service étant intercommunal, l'animatrice intervient sur les 4 communes pour assurer ses missions (rendez-vous familles et ateliers d'éveil). Les familles et assistantes maternelles souhaitant bénéficier d'un rendez-vous avec l'animatrice peuvent être reçues au sein de leur commune d'habitation.

Les ateliers d'éveil ont lieu tous les mardis et jeudis ainsi que deux lundis par mois en matinée seulement en période scolaire. L'animatrice veille à organiser les ateliers en alternance sur les 4 communes.

- Les évolutions du relais :

Depuis novembre 2024 la responsable du service est présente à 50% jusqu'en avril 2026 minimum. Son temps de travail a été complété par une seconde animatrice. Le relais fonctionne avec deux animatrices ce qui permet le maintien du service lors de l'absence de l'une ou l'autre ainsi que le partage d'informations et d'expérience.

Les naissances sur le territoire du pays blanc

L'évolution des premières naissances de 4.9% entre 2020 et 2022, largement au-dessus de la moyenne départementale (données CAF). Ce chiffre est à mettre en valeur même si la natalité globale n'augmente pas.

Au niveau national, une baisse de la natalité est observée depuis 2010 et la crise sanitaire est venue accentuée cette diminution.

Sur le territoire du pays blanc, cette tendance à la baisse n'a été constatée que en 2024 et elle reste assez relative.

<i>Tableau des naissances</i> AU PAYS BLANC			
	2022	2023	2024
LA TURRALLE	22	25	18
PRIAC SUR MER	12	8	8
SAINT MOLF	29	23	27
MESQUER	13	17	12
TOTAL	76	73	65

Les familles sur le territoire du pays blanc

En 2022 et 2023, il y avait sur le territoire 235 enfants CAF et MSA de 0 à 2 ans révolus selon les données IMAJE de la CAF. Ce chiffre reste constant depuis 2020 (247 enfants en 2021 et 223 en 2020).

Le nombre de familles CAF et MSA avec un enfant de moins de 3 ans a augmenté, passant de 207 en 2020 à 223 en 2023.

Ces chiffres mettent en évidence la relative attractivité du territoire pour les familles. L'enjeu actuel est donc de maintenir l'offre d'accueil existante tant sur le plan individuel que collectif afin d'offrir aux familles du territoire une possibilité d'accueil pour leur enfant.

L'activité des assistantes maternelles du Pays blanc

Au 31 décembre 2024, le RPE du pays blanc a recensé 41 assistantes maternelles agréées dont 37 en activité. Cela correspond à 147 places d'accueil possibles.

En 2020, 60 assistantes maternelles étaient agréées et 41 d'entre elles étaient en activité.

Le nombre d'assistantes maternelles en activité a donc légèrement diminué mais reste constant.

A Piriac sur mer au 31 décembre 2024 7 places d'accueil étaient recensées ; La commune compte uniquement 2 assistantes maternelles ce qui pose la question de la diversité des modes d'accueils proposés sur la commune. Une arrivée fin 2025 d'une nouvelle assistante maternelle est prévue.

La commune de Saint-Molf a également été impactée par la diminution du nombre d'assistantes maternelles compte tenu du nombre de naissances constants. Cette commune a connu une forte tension d'accueil de 2020 à 2023.

Les communes de La Turballe et Mesquer n'ont pas connu de changement en gardant le même nombre d'assistantes maternelles en activité.

<i>Les Assistantes Maternelles</i> En activité			
	OCTOBRE 2020	MARS 2023	DECEMBRE 2024
LA TURBALLE	15	13	15
PIRIAC SUR MER	4	5	2
SAINT-MOLF	16	17	14
MESQUER	6	6	6
TOTAL	41	41	37

En 2020 105 enfants de moins de 3 ans étaient gardés chez des assistantes maternelles ; 125 en 2021 et 119 en 2022 soit une évolution de 13%.

En 2022, les assistantes maternelles du territoire accueillaient en moyenne 3.5 enfants à leur domicile.

Selon les données de la CAF la proportion d'assistantes maternelles en activité est de 14 pour 100 enfants de moins de 3 ans, cela correspond à la moyenne départementale. Néanmoins ce chiffre est en légère diminution car il était de 17 assistantes maternelles en activité pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020.

76 enfants sont accueillis dans leur commune de résidence en 2022 sur 140 accueils, cela reflète les mouvements de la population sur le territoire.

Le salaire est constant avec une légère augmentation mais dans la majeure partie des cas cela reste raisonnable. L'augmentation des salaires a notamment été remarqué lors des années 2021-2023 quand la demande des familles était forte face au nombre de places disponibles. Depuis début 2024, cette tension semble diminuer.

Les lignes politiques sur le territoire du pays blanc :

Le schéma départemental 2024-2027 a deux objectifs dans lesquels le RPE a des missions :

- La valorisation des métiers de la petite enfance afin de remédier à la pénurie des professionnels ;
- L'accompagnement au déploiement du service public petite enfance

Le service public petite enfance mis en place depuis janvier 2025 permet notamment la réflexion de plusieurs axes de missions au sein du RPE du pays blanc qui seront détaillés dans le projet à suivre. Les grands objectifs du service public petite enfance sont de :

- Accompagner et informer les parents et futurs parents ;
- Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

La CTG du territoire développe également des objectifs dans lesquels le RPE a des missions :

- Encourager la professionnalisation et la formation des professionnels pour favoriser leur attractivité ;
- Permettre à l'enfant d'être accueilli et accompagné selon ses besoins ;
- Favoriser la cohérence de l'offre de service et son adaptation aux besoins des familles du territoire

Les communes du territoire dans leur politique enfance souhaitent permettre l'épanouissement des enfants notamment culturel et social tout en valorisant leur environnement.

L'animatrice du RPE organise régulièrement des comités de pilotage avec les élus des communes du service ainsi que les techniciens référents du service sur chaque commune.

L'animatrice du RPE peut de façon occasionnelle participer à des commissions enfance jeunesse selon les sujets abordés.

Les partenaires actuels du RPE sont :

- La bibliothèque de La Turballe : ateliers d'éveil une fois par mois
- L'école Jules Verne de La Turballe : utilisation de la salle de motricité lors des vacances scolaires pour des ateliers de motricité
- Le cinéma Atlantic de La Turballe : participation aux séances « mon premier ciné » avec les assistantes maternelles et les enfants
- Les structures collectives de Piriac-sur-Mer, La Turballe et Saint-Molf : partage d'ateliers d'éveil en commun
- Les relais de la presqu'île et Saint-Nazaire : organisation et participation à des journées d'harmonisation des pratiques 4 fois par an, ainsi que l'organisation de conférences et formations à destination des assistantes maternelles

- L'unité mode d'accueil petite enfance (UMAPE), anciennement unité agrément : échanges autour des assistantes maternelles du secteur ainsi que la coanimation des réunions d'informations pré-agrément. Cette coanimation des réunions vient notamment répondre à la mission d'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel précisé dans le code de l'action sociale et des familles.

➤ La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle.

Le Diagnostic du projet 2021-2024 a été réalisé via un questionnaire à destination des assistantes maternelles du secteur ainsi qu'un second à destination des familles. L'animatrice du relais petite enfance a également organisé des rencontres élus et techniciens des 4 communes dans chaque commune et en comité de pilotage.

Le questionnaire a été rédigé et diffusé par les animatrices du relais petite enfance au début du printemps 2025 auprès des assistantes maternelles et familles du relais (Cf : annexes 2 et 3).

Nous avons eu le retour de 67 familles et de l'ensemble des assistantes maternelles. Les réponses à ce questionnaire ont permis d'établir une partie du bilan ainsi que la réflexion des actions du nouveau projet.

Ce nouveau projet est détaillé selon les missions du relais petite enfance indiquées par la CAF. Le comité de pilotage a fait le choix d'ajouter un point sur la visibilité du service qui a été un élément phare du bilan du dernier projet.

Afin de travailler ce nouveau projet, le comité de pilotage s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2025 au complet. Des échanges ont également eu lieu dans chaque commune avec les élus et les animatrices pour répondre aux besoins et demandes plus spécifiques.

.1. Améliorer la visibilité du service

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les élus souhaitent davantage d'information sur le service et ses actions ; Seule la bibliothèque de La Turballe a un partenariat avec le RPE ; 60% des familles ayant répondu au questionnaire souhaitent plus d'action les impliquant au sein du RPE	Le service est reconnu comme dynamique actuellement. Les rencontres de la petite enfance sont également à poursuivre avec leurs actions partenariales entre les 4 communes.

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE

Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Information aux élus	COPIL annuel + Infos trimestrielles pour présentation aux commissions enfance jeunesse Intervention ponctuelle en commission enfance jeunesse	Meilleure connaissance du service par les élus	Dès 2026	Satisfaction des élus Implication des élus dans le service
Modification logo RPE	Retravailler le logo en ajoutant les logos des 4 communes Référencer le relais sur chaque site communal	Meilleure visibilité du service sur les 4 communes	Dès 2026	Meilleure visibilité des communes dans le logo
Poursuite du partenariat avec les structures collectives du territoire Et Poursuite des rencontres de la petite enfance	Organiser des actions et projets en communs	Plus de partage entre les professionnels	Pérenne	Meilleure connaissance des professionnels entre eux.
Développement des partenariats avec les bibliothèques et ludothèques du territoire	Organiser des ateliers dans les bibliothèques des communes pour une ouverture à la lecture et aux livres dès le plus jeune âge	Sensibiliser les assistantes maternelles aux équipements du territoire	2026 et reconductible	Développer l'attrait du livre et de la lecture Meilleure connaissance des équipements du territoire pour les assistantes maternelles
Impliquer les familles et élus dans les évènements du service	Invitation des familles et élus aux évènements du relais (spectacle, pique-nique, ...)	Visibilité du service	Dès 2026	Meilleure connaissance du service par les élus et les familles

.2. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC / BILAN

Etat des lieux

Constat et enjeux identifiés

En 2024 : 164 familles distinctes en contacts recherche mode d'accueil

En 2023, le RPE a reçu 229 demandes de recherches en 2023 et 226 en 2022 ;

Certaines familles ayant eu un enfant résidant sur le territoire sont non connues du RPE et donc n'ont pas effectués de recherche de mode d'accueil via le service ou embauchés une assistante maternelle du territoire ou été accueillis en structures collectives sur le territoire :

- 1 en 2023 et 2 en 2024 à Piriac sur Mer ;
- 5 à La Turballe en 2023 et 3 en 2024 ;
- 6 en 2023 à Saint-Molf et 8 en 2024
- 7 en 2024 à Mesquer

Le premier motif de sollicitation du RPE par les familles est la recherche de mode d'accueil

Dans le cadre du SPPE(service public petite enfance), le RPE a un rôle central dans l'objectif de « recenser offre d'accueil et les besoins d'accueil et délivrer une information aux familles sur l'offre disponible ».

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE

Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Création d'une brochure présentant les modes d'accueil du territoire	Brochure mode d'accueil du territoire (sites, mairie, SF, Médecine, PMI,...)	Accompagnement De l'ensemble des familles du territoire recherchant un mode d'accueil	2026 et reconductible	Moins de familles avec une naissance non connu des services petite enfance
Poursuite guichet unique st Molf et la Turballe + Mise en place à Mesquer	Rdv de préparation de commission Commission d'entrée en crèche	Centralisation des demandes Facilitation des démarches pour les familles	Pérenne	Satisfaction des usagers et des professionnels ainsi que des élus

Recensement de l'offre et des besoins d'accueil du territoire	Chiffres CAF Etat civil par communes Accueils chez les assistantes maternelles et structures collectives	Meilleure visibilité du territoire en termes d'offre et de besoin d'accueil	Pérenne	Meilleure visibilité du territoire en termes d'offre et de besoin d'accueil
Accompagnement des familles dans la recherche de mode d'accueil	Rdv systématique + Liste de disponibilité des assistantes maternelles à jour + Suivi de la demande	Suivi des familles de la demande à l'obtention d'un mode d'accueil	2026	Accompagnement efficient des familles lors de leur recherche

- Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Mise en avant du site lors des recherches des familles et de l'envoi de la liste des assistantes maternelles	Mention du site sur les pages RPE des mairies ; Mention du site lors des demandes de listes d'assistantes maternelles	Meilleure utilisation du service numérique	2026	Connaissance et utilisation du site par les familles

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC / BILAN
Etat des lieux Constat et enjeux identifiés
Un portail « assmat » a été mis en ligne début 2025 afin que les assistantes maternelles puissent y indiquer leur disponibilité, les débuts et fins d'accueil des enfants ; Les familles qui recherchent une place en urgence ou pour un remplacement prévu (congé maternité, arrêt maladie prévu, congés annuels, ...) se retrouvent confronter à contacter toute la liste des assistantes maternelles du territoire et à essuyer des refus parfois nombreux.

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Sensibilisation des assistantes maternelles à transmettre leurs disponibilités	Demande de MAJ systématique en mai et octobre	Liste transmise aux familles à jours	2026	Ecart liste et réalité bas
Création d'un système de liste inversée pour les recherches d'urgence et de remplacement	Document unique avec les mêmes informations	Répondre aux besoins ponctuels d'urgence et remplacement	2026 et reconductible	Nombre de demandes concernées Nombre de solutions trouvées

➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
En 2024 : 47 familles distinctes pour des questions législatives Le RPE dénombre 133 contacts en 2022 et 96 en 2023 ; les familles sollicitent en second motif le RPE l'accompagnement législatif. Selon les résultats du questionnaire, la moitié des familles souhaiteraient un soutien informatif. Les familles décrivent la situation de parent employeur souvent comme complexe et méconnue.	L'animatrice a suivi une formation relative à la législation en 2020 et en 2022. Il est nécessaire que ses connaissances soient à jour afin de renseigner les familles au plus juste. Des fiches techniques ont été créées par le RPE en 2021 mais ce n'ont plus actualisées.

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Élaboration et développement des fiches techniques	Fiches techniques basées sur la convention collective des assistants maternels	Meilleure compréhension des familles	2026	Satisfaction des familles
Organisation d'une réunion thématique législation	Réunion	Meilleure compréhension des familles pour une meilleure implication dans leur rôle	2026 et reconductible	Satisfaction des familles
Participation de l'animatrice à une formation législation assistants maternels	Formation CNFPT mutualisée avec les relais de la presqu'île	Mise à jour des connaissances législatives	2026 et reconductible	Réponses apportées aux familles en adéquation avec la réalité législative

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE a reçu 81 contacts d'assistantes maternelles en droit du travail en 2024. Les assistantes maternelles ont exprimé à travers le questionnaire et lors de la réunion bilan en juin 2025, leur souhait de bénéficier d'une réunion annuelle autour de la législation	Il paraît nécessaire de continuer de renseigner les candidates à l'agrément face à une profession qui voit son nombre de professionnels chuté.

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Participation au RIPA (Réunion d'information pré-agrément) ; co-animation avec une évaluatrice de l'UMAPE (unité mode d'accueil petite enfance)	1 fois par an	Poursuite partenariat avec l'UMAPE	Pérenne	Nouvelles professionnelles avec une meilleure connaissance du RPE
Participation au GRETA : formation initiale	1 fois par an	Poursuite partenariat avec le Greta	Pérenne	Nouvelles professionnelles avec une meilleure connaissance du RPE
Instauration d'une réunion thématique législation	1 fois par an	Amélioration de la connaissance de la convention collective	2026 et reconductible	Diminuer le nombre de questions contractuelles lors des ateliers d'éveil

- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Obligation des assistantes maternelles depuis 2021 de s'inscrire et de mettre à jour leur profil et disponibilités sur ce site. 90% des assistantes maternelles sont référencées sur le site.	Assistants maternelles réticentes face à ce site dont elles n'ont pas connaissance entièrement.

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Demande de Mise à jour systématique en mai et octobre comme le portail assmat	Mails + échanges lors des ateliers	Meilleure utilisation du service numérique	2026	Maintenir un nombre d'assistantes maternelles référencées et à jour sur le site au-dessus de 90%
Diffusion du document CAF créer à l'automne 2025	Document CAF	Meilleure connaissance de l'outil	2026	Meilleure connaissance de l'outil

- Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
50% des assistantes maternelles demandent l'organisation de soirées thématiques (résultats du questionnaire). Les 3 raisons principales de fréquentation du relais sont : - Lutter contre l'isolement - Se professionnaliser - Bénéficier des prêts revus et jeux	Dans l'ancien projet, un des objectifs était de soutenir le cadre professionnel des assistantes maternelles et de les impliquer dans la vie du RPE. Il paraît nécessaire de poursuivre cet objectif qui semble ressortir à nouveau des réponses des assistantes maternelles.

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Soirée d'échange entre professionnels	1 soirée annuelle	Développer une cohésion de groupe au sein des assistantes maternelle du pays blanc Permettre d'échanger sur sa pratique et son quotidien professionnel	2026 et reconductible	Nombre d'assistantes maternelles participantes
Prêt jeux	A chaque vacances scolaires	Valoriser les compétences professionnelles à travers des propositions de matériel	2026	Nombre d'emprunts de jeux
Prêt de revues et articles	1 fois par mois	Valoriser et enrichir les compétences professionnelles	2026 et reconductible	Nombre d'emprunts de revues et articles
Journée des assmats	1 fois par an	Valoriser et enrichir les compétences professionnelles Développer une cohésion de groupe au sein des assistantes maternelle du pays blanc	2026	Nombre de participantes à la journée
Soirée thématique inter-relais	1 fois par an	Valoriser et enrichir les compétences professionnelles	Pérenne	Nombre de participantes

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Nombre d'ateliers chaque année : - 52 ateliers en 2021 ; - 49 ateliers en 2022 ; - 71 ateliers en 2024 ; - 90 ateliers en 2023 23 assistantes maternelles participantes et 106 enfants et 5 familles en 2024 26 assistantes maternelles participantes et 75 enfants en 2023 16 assistantes maternelles participantes et 61 enfants en 2022 68% des assistantes maternelles ayant répondu au questionnaire souhaitent plus d'ateliers et 25% demandent davantage d'intervenants.	Augmentation du nombre d'ateliers d'éveil car il y a des séances de motricité organisées pendant les vacances scolaires ainsi que du cinéma et une sortie pendant l'été Plus de 60% des assistantes maternelles participent aux ateliers d'éveil Les ateliers sont complets depuis 2023 : entre 4 à 5 assistantes maternelles par ateliers. Actuellement les ateliers ont lieu tous les mardis et jeudis matin ainsi que deux lundis par mois ; pour augmenter le nombre d'ateliers il faut réorganiser le planning de l'animatrice et réduire le temps de permanence et d'administratif.

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Proposition de séances motricité sur les 4 communes pendant les vacances scolaires	Salles mises à disposition dans chaque commune	Satisfaction des assistantes maternelles	Dès 2026	Participation des assistantes maternelles
Proposition d'au moins 3 intervenants par an sur chaque commune	Budget intervenant	Satisfaction des assistantes maternelles	Dès 2026	Participation des assistantes maternelles

➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
7 départs en formation en 2023 11 départs en formation en 2021 6 départs en formation en 2022	La moitié des assistantes maternelles du territoire ont participé à au moins une formation au cours des 4 dernières années selon les réponses du questionnaire. Ce chiffre démontre l'importance d'encourager et d'accompagner les départs en formation.

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Poursuivre les actions favorisant le départ en formation des assistantes maternelles : - Informer les familles de l'importance de la formation pour les assistantes maternelles - Proposer avec les RPE de la presqu'île des formations sur la région en semaine et les samedis - Poursuivre la communication autour des formations auprès des assistantes maternelles	Soutenir le groupe « formation » au sein du groupe d'harmonisation qui organise les formations sur le territoire de la presqu'île et St Nazaire	Poursuite des départs en formation pour les assistantes maternelles ; Nouveaux départs en formation de la part de certaines assistantes maternelles	Pérenne	Nombre de départs en formation par an ; Nombre d'assistantes maternelles partants pour la première fois en formation ; Bilan annuel
Impliquer le RPE du pays blanc dans l'organisation des formations	Animatrice intégrée au sein du groupe « formation » du groupe d'harmonisation de la presqu'île et St Nazaire	Poursuite des départs en formations des assistantes maternelles	Dès 2026	Nombre de départs en formation par an

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
La majorité des assistantes maternelles accueille 5 enfants et + : 44% selon les données IMAJE en 2022 (chiffre en augmentation depuis 2020 22%) = comparé avec graphique 2022 et enfants accueillis en 2023. Dans les réponses au questionnaire, 75% des assistantes maternelles déclarent travailler à leur capacité d'accueil ; 44% d'entre elles accueillent 5 enfants ou plus.	Il y a donc très peu de sous-activité subie. Selon les informations des animatrices, les assistantes maternelles qui sont dans ce cas sont également celles en suivies par l'UMAPE (unité modes d'accueil petite enfance), service PMI en charge des agréments des assistantes maternelles)

ACTION ENVISAGEE POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Aucune action n'est envisagée sur ce projet				

➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC / BILAN	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
11 assistantes maternelles ont plus de 55 ans sur le secteur au 31 décembre 2024. L'âge moyen de 48.5 ans en 2023 est aujourd'hui de 54 ans. En moyenne il y a une arrivée d'une nouvelle professionnelle par an.	Le nombre d'assistante maternelle qui arrive sur le territoire ne suffit pas à pallier aux départs en retraite.

ACTIONS ENVISAGEES POUR LA NOUVELLE PERIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Participation aux actions de valorisation des métiers de la CTG	Poste de chargé de coopération	Promotion des métiers de la petite enfance sur le plan local	Dès 2026	Nombre de participations
Organisation de portes ouvertes	Matinée portes-ouvertes	Participations des familles et assistantes maternelles	2026 et reconductible	Meilleure visibilité du service et du métier d'assistants maternels
Articles de presse sur les actions du RPE et le métier d'assistantes maternelles	Service communication + presse locale	Publications d'articles	2026 et reconductible	Meilleure visibilité du service et du métier d'assistants maternels

➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
Age moyen en mars 2023 : 48.5 ans Moyenne âge au 31/07/2025 : 54 ans 11 assistantes maternelles de plus de 54 ans au 31/12/2024

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Vidéos flash de présentation du métier d'assistantes maternelles	Service communication de la ville de La Turballe	Diffusion sur les réseaux sociaux et sur les pages internet des communes	2026 et reconductible	Meilleure visibilité du métier d'assistantes maternelles
Création d'un guide à destination des nouvelles assistantes maternelles	Informations CAF, PMI	Diffusion du guide auprès	2026 et reconductible	Meilleure compréhension de ce

		de potentiels professionnels		métier et de ses début
--	--	---------------------------------	--	---------------------------

ANNEXES

ANNEXE 1:

FICHE DE POSTE

I. Identification

Emploi : Responsable du relais assistantes maternelles à 80%	Grade : EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Estelle GUIHENEUF
Lieu de travail : Maison de l'enfance 19 , Bd de la Fraternité 44420 La Turballe	Lundi mardi jeudi vendredi et mercredi matin	Service : Service enfance jeunesse

II – Définition

(1) Anime, en lien avec les partenaires, un lieu d'informations et d'échanges au bénéfice des assistantes maternelles, non permanentes et des parents.

III – ACTIVITES

ACTIVITES PRINCIPALES	ACTIVITES SPECIFIQUES
• Participation à la définition des orientations du relais • Animation d'un lieu d'échanges • Organisation d'un lieu d'information et d'accès aux droits • Médiation entre les différents partenaires • Développement et animation d'un réseau de partenaires • Professionnalisation des assistantes maternelles • Veille permanente sociale et statutaire • Evaluation du relais et des actions • Promotion du relais	Réalisation de supports audiovisuels Impulsion d'actions de formation des assistantes maternelles

IV – COMPETENCES

SAVOIR-FAIRE	SAVOIRS
Participation à la définition des orientations du relais	
- Réaliser un diagnostic social et économique du territoire - Analyser les évolutions de la demande d'accueil des jeunes enfants sur le territoire - Réaliser une veille sur les conditions locales d'accueil, la couverture des besoins	- Contexte géographique et socio-économique de la collectivité - Orientations et priorités des élus et des décideurs pour l'enfance
Animation d'un lieu d'échanges	
- Mettre en place des permanences téléphoniques d'accueil ou d'entretien - Orienter parents et assistantes maternelles et relayer vers les bons interlocuteurs - Comprendre la demande, analyser le besoin réel et proposer la réponse adaptée - Accompagner parents et assistantes maternelles dans une démarche de contractualisation	- Incitations des partenaires (CAF) - Méthodes et outils d'observation, d'analyse des besoins des populations
Organisation d'un lieu d'information et d'accès aux droits	
- Mener des entretiens individuels ou semi collectifs - Faciliter les rapports de gré à gré, le respect des droits et devoirs d'employeur et de salarié - Faciliter le rapprochement des parties en cas de litige et orienter vers les instances spécialisées	- Techniques de recueil et de traitement de l'information - Offre et demande d'accueil des jeunes enfants - Conditions et critère d'agrément du conseil général
Médiation entre les différents partenaires	
- Développer des relations de proximité avec les habitants - Relayer les observations vers le gestionnaire du relais, les institutions concernées et les élus	- Techniques d'entretien et d'écoute active - Règles de discrétion professionnelle - Cadre réglementaire du métier d'assistante maternelle non permanente (statut, protection sociale, prestations légales, agréments etc.) - Réglementation du travail (droit du travail, <u>inspection du travail, sécurité sociale etc.</u>)
Développement et animation d'un réseau de partenaires	
- Développer et animer la concertation avec les partenaires locaux - Mettre en place un travail partenarial et des échanges avec les autres acteurs de l'accueil de l'enfant, et notamment la PMI et la CAF - Mettre en œuvre les projets et actions interrelais	- Dispositifs de proximité - Projets d'établissement de chaque structure ou service d'accueil dépendant du territoire du relais - Structures et acteurs institutionnels de l'enfance et acteurs sociaux, culturels et sportifs du territoire - Enjeux et missions des acteurs des politiques locales et nationales de la petite enfance

Professionnalisation des assistantes maternelles	
• Organiser des temps collectifs entre parents, enfants et assistantes maternelles • Mobiliser les synergies autour du lieu et de projets • Mettre en place des activités collectives pour les assistantes maternelles • Développer et promouvoir des activités d'éveil • Animer des groupes de réflexion et d'analyse des pratiques autour de l'action éducative • Stimuler le besoin de formation, en faciliter l'accès et favoriser les échanges après la formation	
Veille permanente sociale et statutaire	
• Recueillir des informations ciblées sur les modes d'accueil, le statut des assistantes maternelles, le droit du travail, les aides financières, etc. • Analyser, traiter l'information et diffuser l'information au moyen de supports divers	• Techniques de recherche documentaire • Technologies de l'information
Evaluation du relais et des actions	
• Analyser les effets et impacts des actions au regard des objectifs définis en amont • Renseigner les états de bilans • Rédiger les rapports facilitant la décision des élus et décideurs	• Techniques d'évaluation (participative, rétrospective, mesures d'effets, d'impacts) • Notions d'analyse statistique
Promotion du relais	
• Définir une stratégie de communication du relais et de l'action des assistantes maternelles • Concevoir des supports de communication • Concevoir, budgétiser et organiser des évènements	• Techniques et outils de communication • Fonctionnement des médias du secteur • Réseau d'information et de communication interne et externe

V – Conditions d'exercice

Travail dans les locaux du relais et dans les communes voisines

Déplacements fréquents

Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirée)

Rythme de travail lié aux disponibilités des parents et des assistantes maternelles

VI – Relations fonctionnelles

(1) interface avec les assistantes maternelles non permanentes et les parents

Relation avec les élus de la collectivité et des collectivités du territoire

Echange régulier d'informations avec la CAF, le conseil général et notamment la PMI

Relation fréquente avec les associations et structures du secteur enfance

Concertation avec les employeurs des assistantes maternelles non permanentes

VII – autonomie et responsabilité

(1)

Relative autonomie dans l'organisation du travail

Garant des échanges entre les assistantes maternelles et les familles

Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique

L'utilisation de locaux inadaptés (ERP, agrément PMI) pour organiser des temps d'échanges entre les assistantes maternelles et parents et des temps d'accueil des assistantes maternelles accompagnées des enfants peut entraîner une responsabilité disciplinaire, civile ou pénale

ANNEXE 2 :

Questionnaire du RPE du Pays Blanc à destination des assistantes maternelles

Ce Questionnaire a été élaboré dans le but de recueillir vos besoins et attentes vis-à-vis du RPE dans le cadre de la réécriture du projet de fonctionnement du RPE pour la 4 prochaines années.

Question 1 : Sur quelle commune résidez-vous ?

- ☐ La Turballe
- ☐ Mesquer
- ☐ Piriac sur mer
- ☐ Saint-Molf

Question 2 : Combien d'enfants accueillez-vous (indiquez le nombre d'enfants accueillis pour chaque type d'accueil)

- ☐ A temps complet (35h et +)
- ☐ A temps partiel
- ☐ En périscolaire

Question 3 : Aujourd'hui vous travaillez

- ☐ Au niveau de votre capacité d'accueil
- ☐ En deçà de votre capacité d'accueil, si tel est le cas, est-ce un choix de votre part ?
 - ☐ Oui
 - ☐ Non

Question 4 : Fréquentez-vous le Relais du Pays Blanc ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, pour quelles raisons principales (2 choix possibles) :

- ☐ Les ateliers d'éveil proposés par le relais
- ☐ Des questions autour des contrats de travail, déclarations...
- ☐ Mettre à jour vos disponibilités
- ☐ Pour des situations conflictuelles avec des parents-employeurs
- ☐ Pour des formations

Si non, pourquoi ?

- ☐ Par manque de temps
- ☐ Des horaires incompatibles
- ☐ Pas besoin de l'aide du relais

Question 5 : Vous participez aux ateliers d'éveil, Sur quels points souhaiteriez-vous les améliorer ?

- ☐ Thématiques des animations
- ☐ Horaires
- ☐ Fréquence des ateliers
- ☐ Autre, précisez.....

Suggestions à apporter :

Question 6 : Si vous avez déjà fréquenté le relais, que vous a apporté la structure (2 choix possibles)

- ☐ Être mieux accompagné dans ma pratique
- ☐ Mieux connaître mes droits et mes devoirs
- ☐ Me professionnaliser
- ☐ Améliorer la qualité de mon accueil
- ☐ Me sentir moins isolé
- ☐ Bénéficier de ressources documentaires (revues) et/ou prêt de jeux

Question 7 : Lors de vos contacts avec le relais, avez-vous obtenus réponses à vos questions facilement

- ☐ Oui
- ☐ Non

Question 8 : La réponse apportée a-t-elle correspondu à vos attentes ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Pourquoi :

Question 9 : Quelles sont vos attentes liées au relais (3 choix possibles)

- ☐ Echanger avec d'autres professionnels
- ☐ Davantage d'activités d'éveil et de socialisation de l'enfant
- ☐ Plus d'organisation de sorties et temps festifs
- ☐ Informations sur les conditions d'exercice du métier
- ☐ Autres : précisez :

Question 10 : Avez-vous bénéficié d'une ou plusieurs formations ces 4 dernières années

- ☐ Oui, lesquelles :
- ☐ Non, pourquoi ?
 - Horaires/jours qui ne convenaient pas
 - Thématiques inintéressantes
 - Pas voulu le faire sur votre temps de travail

Question 11 : Souhaiteriez-vous davantage de soirées thématiques faisant évoluer votre pratique et positionnement professionnel ?

- ☐ Oui, sur quels thèmes par exemple ?
- ☐ Non

Question 12 : Souhaitez-vous ajouter des remarques et/ou suggestions ?

Nous vous remercions de votre collaboration,

Les animatrices du RPE du Pays Blanc.



Questionnaire édité en mars 2025

ANNEXE 3 :

Questionnaire du RPE du Pays Blanc à destination des parents

Dans le cadre de la réécriture du projet du relais petite enfance du pays blanc, nous vous sollicitons afin de connaître vos besoins, demandes et suggestions.

Question 1 : Dans quelle commune résidez-vous ?

- ☐ La Turballe
- ☐ Mesquer
- ☐ Piriac sur mer
- ☐ Saint-Molf
- ☐ Autre, Précisez :

Question 2 : A quel mode de garde avez-vous eu recours pour votre enfant ?

- ☐ Crèche
- ☐ Assistant maternel
- ☐ MAM (Maison d'assistant maternel)
- ☐ Solution familiale

Question 3 : Ce mode de garde était-il votre 1^{er} choix ?

- ☐ Oui
- ☐ Non ; pourquoi ?

Question 4 : Etes-vous satisfaits par la qualité de l'accueil de votre enfant ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Question 5 : Connaissez-vous le Relais Petite Enfance du Pays Blanc ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Question 6 : Avez-vous déjà sollicité les services du RPE ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, pour quels types de besoins :

- ☐ Informations sur les différents modes de garde
- ☐ Questions sur les contrats de travail des assistants maternel
- ☐ Être soutenu dans votre parentalité

Question 7 : Avez-vous été satisfaits par la qualité de votre accueil auprès des animatrices ?

- ☐ Oui
- ☐ Non ; pourquoi ?.....

Question 8 : Si vous employez un assistant maternel, auriez-vous besoin d'un soutien informatif sur votre rôle de « parent-employeur » ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Question 9 : Souhaiteriez-vous que davantage d'actions soient mises en place par le relais, vous impliquant en tant que parent ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, lesquelles :

- ☐ Soirées thématiques sur la parentalité
- ☐ Plus d'ateliers parents/enfants
- ☐ Participer à certains ateliers d'éveil avec les assistants maternel et les enfants

Question 10 : Souhaitez-vous ajouter des remarques et/ou suggestions ?

Nous vous remercions de votre collaboration,

Les animatrices du RPE du Pays Blanc.

Questionnaire édité en mars 2025.